Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-632025-DE

N° 63/2025

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: virement de crédits**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le reste à charge de la commune envers l'EPF Bretagne, après avis pris auprès de la perception, est considéré comme une subvention, et est donc une dépense de fonctionnement, à l'article 65731.

Explications de la perception : pour permettre à l'EPF de percevoir la totalité des sommes engagées par lui, dans la mesure où le prix de vente à Finistère Habitat ne couvre pas le prix de revient, qui s'élève à 106.621,05 € HT (soit 117.284,26 € TTC), la commune de St Méen doit verser une subvention complément de prix pour couvrir cet écart.

Le prix de cession est versé par la commune au moment de la revente des biens portés par l'EPF. D'un point de vue comptable, cette participation est destinée à couvrir le déficit de l'opération de portage. Il s'agit d'une subvention d'équilibre à comptabiliser en M57 au débit du compte 65731 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics- Etat.

Il convient donc de réaliser un virement de crédits de l'article 6188 à l'article 65731 pour 118 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant
- virement de l'article 6188 à l'article 65731 pour 118 000 €

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

MAIRIE DE ST-MEEN R.F. 29260 (Finistère)

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE